



Charles Gravel

1996/02/09

☐☐☐ Ressources du CCDMD

# Développer un matériel didactique efficace!

Charles Gravel est chargé de projets au CCDMD. Il est aussi responsable du Programme de développement de matériel didactique pour l'amélioration du français dans les collèges.

---

**E**n novembre 1989, la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) lançait officiellement le Plan d'action pour la promotion et l'amélioration du français dans les établissements d'enseignement collégial. Dans le deuxième volet de ce plan quinquennal, on prévoyait la mise en place d'un programme de développement et de diffusion de matériel didactique (imprimé et informatisé) adapté particulièrement à la clientèle fréquentant les ateliers d'aide en français.

De nombreux collèges avaient en effet mis sur pied, certains depuis plusieurs années, des formules d'encadrement privilégiant l'assistance individualisée afin de venir en aide aux élèves dont la performance linguistique était jugée insuffisante. Toutefois, ce nouveau type d'intervention mettait en évidence un fait indéniable : les enseignants, impliqués dans une nouvelle structure physique (les CAF), pédagogique (le tutorat) et disciplinaire (la remédiation en français écrit), disposaient de très peu d'ouvrages pour répondre à leurs besoins.

Pendant les cinq premières années, des enseignants d'une quinzaine de collèges, avec le soutien administratif, pédagogique et financier du Ministère, ont produit plus de 6 000 pages de documents pour combler les lacunes les plus criantes. Un premier objectif du Plan d'action était atteint.

La récente réforme de l'enseignement collégial, tous en conviendront, a considérablement modifié le « décor » pédagogique des collèges. En français, les « ensembles » font maintenant une large place à des compétences et activités d'apprentissage complètement nouvelles : stratégies de révision de textes, enrichissement du vocabulaire, utilisation de dictionnaires, techniques d'autodiagnostic et de correction des erreurs fréquentes et, surtout, consolidation du code linguistique en orthographe d'usage, en grammaire, en syntaxe et en ponctuation. De plus, l'importance maintenant donnée à ce que certains appellent la « syntaxe du texte » (dresser un plan, organiser des idées, structurer un paragraphe, etc.) modifie sensiblement le contexte dans lequel les enseignants avaient l'habitude de travailler.

Finalement, le quatrième ensemble de français portant sur « le transfert des compétences dans des situations de communication particulières aux divers domaines d'activité professionnelle et aux divers champs de savoir » fait ressortir clairement que l'amélioration de la langue des élèves est l'affaire de tous. En août 1994, la DGEC confiait donc au Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) le mandat de reconduire le programme initial de français en y intégrant les nouvelles exigences que la réforme impose désormais aux enseignants et aux élèves et en l'ouvrant non seulement aux ateliers d'aide ou aux départements de français, mais à toutes les disciplines.

Actuellement, treize projets sont en développement; la description en est faite en annexe de l'*Appel de projets 1996* récemment expédié à chaque responsable de coordination départementale de même qu'aux directions des études. Ce même document contient aussi une liste des principaux besoins qui restent encore à combler (cette liste est le résultat d'une récente consultation menée dans tout le réseau) : documents favorisant l'apprentissage de la syntaxe, de l'analyse grammaticale; exercices d'enrichissement du vocabulaire; documents visant à aider les enseignants de toutes les disciplines à corriger efficacement la langue de leurs élèves; production de matériel adapté aux différents programmes d'études; etc.

Dans le cadre du programme de français, le CCDMD offre aux enseignantes et aux enseignants qui désirent produire du matériel didactique en vue de l'amélioration de la langue écrite des élèves du collégial, un support pédagogique et financier pour la réalisation de leurs projets. Des formulaires sont disponibles auprès des responsables de la coordination départementale ou auprès des conseillers pédagogiques. Cette année, la date limite pour soumettre un projet a été fixée au 1<sup>er</sup> mars. L'invitation est donc lancée à toutes et à tous.



Charles Gravel